

REUNION ORDINAIRE DU 22/10/2015

- 1 – Approbation procès-verbal séance du 23/09/2015
- 2 – PLUi : modalités de la collaboration entre la CCTGV et communes membres
- 3 – Demandes de subventions Conseil Régional pour les travaux en cours
- 4 – Contrôle de la délégation de service public.
- 5 – Prévisions travaux divers 2015/2016 et information sur les travaux de la rue Clémenceau
- 6 – Animations de fin d’année (vin chaud, illuminations, 11 novembre)
- 7 – Site internet (le point sur son avancement)
- 8 – Comité d’hygiène, sécurité et conditions de travail
- 9 – Questions diverses

Le vingt-deux octobre deux mille quinze à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, M. DABOUST Gérard, M. DECROS Olivier, Mme DUFOUR Claire, M. FAVAREL David, Mme GUY Véronique, M. LAFON Guillaume, Mme TORRES-TEQUI Nathalie, M. VERMEIRE Jean-Michel, M. VILIARE Pierre.

Absents excusés : M. PUJOL Christian (pouvoir M. Claude VIGOUROUX), M. SOUBIE Benoît, Mme JEANNERET Vanessa (pouvoir à M. FAVAREL David), M. POMMIER Baptiste.

I – APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 23/09/2015

Procès-verbal approuvé à l’unanimité.

II – PLUi : MODALITES DE LA COLLABORATION ENTRE LA CCTGV ET COMMUNES MEMBRES (PRESENTATION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE COLLABORATION) (DEL 2015 56)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier exerce depuis juin 2013 la compétence en matière d’élaboration, révision et gestion d’un plan local d’urbanisme intercommunal.

Il indique que la communauté de communes s’est engagée dans la démarche du PLUi. Ce choix exprime une réelle volonté des 13 communes de travailler ensemble l’aménagement du territoire pour répondre du mieux possible aux besoins des habitants.

Monsieur le Maire précise que cet engagement est également traduit dans l’Agenda 21 intercommunal ainsi qu’au travers de la candidature de la Communauté de Communes au “Territoire à Transition Energétique Croissance Verte”.

Monsieur le Maire rend compte des dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a introduit, dans le code de l’Urbanisme, la constitution d’une conférence intercommunale, composée des maires des communes membres (article L 123-6). Cette conférence intercommunale est amenée à se réunir au minimum à deux étapes précises au cours de la procédure :

- en amont pour débattre des modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres
- après l’enquête publique pour une présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Maire indique que la conférence intercommunale s'est réunie le 25 septembre 2015. Au cours de cette réunion, les modalités de collaboration ont été définies et retranscrites dans la charte de collaboration, telle que ci-annexée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 123-1 et suivants,

Vu la réunion de la conférence intercommunale des maires en date du 25 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (une abstention M. Pierre VILIARE):

- ARRETE les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier et ses communes membres, telles qu'elles ont été définies lors de la conférence intercommunale des maires du 25 septembre 2015 et exposées ci-dessus,

- AUTORISE le Maire à signer la charte de collaboration telle que présentée.

III – DEMANDE SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL POUR TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX LOCAL COMMERCIAL (DEL2015-57)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité s'est engagée par délibération dans une démarche visant à créer un local commercial dans un bâtiment existant lui appartenant afin de pallier le manque d'épicerie compte tenu de la fermeture du seul commerce de ce type existant sur la commune et de maintenir ainsi un service de proximité dans cette commune rurale.

Il indique ensuite que l'estimatif des travaux à réaliser s'établit comme suit :

- Total travaux (gros œuvre, menuiseries, plâtrerie, plomberie, carrelage, électricité, peinture)	HT	95 866.95 €
- Frais divers (maître œuvre, SPS, contrôle, diagnostic amiante, divers raccordement, etc)	HT	19 756.05 €
	TOTAL GENERAL HT	115 623.00 €
	TVA 20 %	23 124.60 €
	TOTAL TTC	138 747.60 €

Il précise que ces travaux seront subventionnés par l'Etat et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne et suggère de solliciter l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

En conséquence, le plan de financement de ce projet est le suivant :

TOTAL DEPENSES	HT	115 623.00 €
- Subvention Etat (DETR)	HT	40 468.00 € (35 % de 115623 €)
- Subvention Conseil Départemental 82	HT	5 580.00 € (18 % de 31000 €)
- Subvention Conseil Régional Midi Pyrénées	HT	A déterminer
- Autofinancement	HT	Le solde

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le nouveau plan de financement tel que détaillé ci-dessus et présenté par Monsieur le Maire
- Sollicitent Monsieur le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour une subvention au taux le plus élevé possible
- Demandent l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des aides sollicitées
- Disent que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2015 de la Commune aux chapitres et comptes concernés
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

TRAVAUX MAISON VERDIER (DEL2015 58)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal a décidé par délibération de réaliser les travaux à la maison « VERDIER » pour la création d'un pôle médical dont le montant estimé s'élève à HT 82143.16 € (travaux honoraires et frais divers).

Ces travaux permettront de :

- Maintenir et pérenniser des services de proximité
- Eviter la désertification de la commune
- Répondre aux exigences de la loi sur l'accessibilité

Il précise que ces travaux seront subventionnés par l'Etat et le Conseil Départemental de Tarn et Garonne et suggère de solliciter l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

En conséquence, le plan de financement de ce projet est le suivant :

TOTAL DEPENSES	HT 82143.16
- Subvention Etat (DETR)	HT 28750 € (35 % de 82143 €)
- Subvention Conseil Départemental 82	HT 5580 € (18 % de 31000 €)
- Subvention Conseil Régional Midi Pyrénées	HT A déterminer
- Autofinancement / Emprunt	HT Le solde

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le nouveau plan de financement tel que détaillé ci-dessus et présenté par Monsieur le Maire
- Sollicitent Monsieur le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour une subvention au taux le plus élevé possible
- Demandent l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des aides sollicitées
- Disent que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au BP 2015 de la Commune aux chapitres et comptes concernés
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

IV – CONTROLE DE DELEGATION SERVICE PUBLIC (DEL2015 59)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'assistance administrative, financière et technique pour le contrôle du contrat d'affermage (DSP VEOLIA Eau) confiée à Monsieur Christian MONTET, CMC, est arrivée à son terme.

Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation pour une nouvelle mission de trois ans (2016-2018).

Monsieur le Maire indique que Monsieur GINESTE Jean, JG Collectivités, a fait parvenir une proposition qui s'élève à la somme de 2700 € (exonéré de TVA) par an.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent les termes de la proposition de Monsieur Jean GINESTE, JG Collectivités,**
- **Décident de confier le contrôle du contrat d'affermage (DSP VEOLIA Eau) à Monsieur GINESTE Jean, JG Collectivités suivant sa proposition qui s'élève à 2700 € (exonéré de TVA) par an pendant 3 ans.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier**
- **Disent que les crédits inhérents à cette dépense seront inscrits annuellement au budget du service des eaux aux chapitre et compte concernés.**

V – PREVISIONS TRAVAUX DIVERS 2015/2016 ET INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA RUE CLEMENCEAU

Après avoir fait un tour d'horizon des divers travaux à réaliser sur la commune, outre ceux déjà en cours, quelques priorités se dégagent :

- **A l'église de Reyniès : refaire le plancher et neutraliser les pigeons**
- **Aux ateliers municipaux : création de toilettes**
- **Ensemble des bâtiments recevant du public : mise aux normes accessibilité (travaux imposés par la loi)**

Monsieur le Maire indique ensuite que les travaux pour la création d'un local commercial vous débiter très prochainement. Ces travaux ont été largement subventionnés par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

A ce sujet, et afin de faciliter l'installation du gérant de cette épicerie, Monsieur le Maire propose que le loyer soit diminué de 50 % la première année. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Une délibération sera prise ultérieurement afin d'établir les conditions exactes de cette location.

Prochainement, les travaux concernant la création d'un « local professionnel de santé » seront lancés. Ce projet a également bénéficié d'une subvention de l'Etat.

VI – ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE (VIN CHAUD – ILLUMINATIONS – 11 NOVEMBRE)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reconduire les manifestations de fin d'année, à savoir :

- **Distribution de chocolats aux personnes du 3^{ème} Age (achat pris en charge par CCAS)**
- **Concours illuminations des habitations**
- **Animation photophores, châtaignes, vin chaud**
- **Cérémonie du 11 novembre**

MM. LAFON Guillaume et DECROS Olivier seront en charge de l'organisation inhérente à ces manifestations.

VII – SITE INTERNET (LE POINT SUR SON AVANCEMENT)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le site internet de notre commune devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année. Les premières maquettes réalisées par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne nous ont été adressées dernièrement.

VIII – COMITE D'HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les modifications réglementaires récentes de la loi n° 84-53 et du décret 85-603 DU 10/06/1985 confortent l'obligation pour chaque collectivité de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la collectivité sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Les rôles et missions de cet agent, nommé par arrêté du maire, seront de conseiller et assister l'autorité territoriale dans :

- La démarche d'évaluation des risques
- La mise en place d'une politique de prévention des risques
- La mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

L'agent de prévention ainsi nommé propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques et participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation et à l'information des agents.

Cette nomination entraîne une obligation de formation initiale auprès du CNFPT (5 jours la première année, 2 jours la seconde puis des journées de formation thématiques ensuite).

Il est à noter que le CDG 82 (pôle santé et sécurité au travail) s'engage à assurer un appui technique et méthodologique pour ces missions en prévention.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de la mise en place de cette procédure et de :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- Améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.

Monsieur le Maire précise qu'il nommera par arrêté Mme FAVAREL Evelyne assistant de prévention.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- Décisions modificatives (virement de crédits) approuvée à l'unanimité (DM2015_1):

Compte 21318	- 15.000 €
Compte 2031	+ 13.000 €
Compte 2033	+ 2.000 €

- A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de ne pas faire valoir le droit de préemption pour les parcelles ZE 138 et B 1019 et les constructions se trouvant sur ces dernières.
- Concernant la création d'un local commercial dans l'ancienne salle de classe, Monsieur le Maire indique :
 - le marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur BOURDONCLE Bernard, architecte, a été signé ce jour (coût TTC 11.923,92 €)

- la publication pour la consultation des entreprises a été effectuée ce jour pour les travaux
 - différentes sociétés ont été contactées par courrier pour nous adresser leurs propositions concernant le diagnostic amiante et le coordinateur SPS.
- Les marchés concernant le contrôle du réseau de Moulis et le passage caméra rue Clémenceau ont été confiés respectivement à la SME (TTC 375 €) et à la SARL ASSAINISSEMENT 81 (7.444,80 €)
 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Tarn-et-Garonne (SDCI) :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des grandes lignes de ce projet. Une délibération devra être prise ultérieurement afin de formuler un avis à ce sujet.

- Monsieur le Maire informe que l'AMF TELETHON (Coordination 82) a adressé une invitation pour la présentation de la « convention départementale du TELETHON 82 et au traditionnel coup d'envoi du TELETHON » le vendredi 6/11 prochain.
- Mise en vente du presbytère (DEL2015_60):

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreux travaux obligatoires devront être réalisés sur les bâtiments communaux notamment dans le cadre de la mise aux normes accessibilité.

Afin de pouvoir couvrir l'ensemble de ces dépenses, Monsieur le Maire, après avoir pris l'avis des membres de la commission bâtiment, propose de mettre en vente le presbytère appartenant à la commune.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (trois abstentions, MM. LAFON Guillaume, COGOREUX Michel, VILIARE Pierre) :

- Approuvent la mise en vente du presbytère
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches concernant les modalités de cette mise en vente
- Disent qu'une délibération ultérieure sera nécessaire afin d'approuver ces modalités.

Séance levée à 23 H 15

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR

